

Aux adhérents,
Aux porteur·euses d'un mandat national : Jean-François BOUCHEVREAU,
Chantale DEPLASSE, Michel COURGEAU
Aux membres de la commission statuts et conflits
Au fonds de dotation Jean Cadiot – pour Solidarité Paysans
Aux délégué·es du secrétariat national de la Confédération paysanne
auprès de Solidarité Paysans
A Jacques LETTERRIER, commissaire aux comptes

Bagnolet, le 28 mai 2026

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
LE 25 JUIN 2026, 9H30-16H30 à Paris

Bonjour à toutes et à tous,

L'assemblée générale 2025 avait laissé d'excellents souvenirs à tous les participant·es tant par l'accueil chaleureux de l'équipe de Solidarité Paysans Sarthe que par le temps fort de la présentation et du vote de la stratégie pluriannuelle de Solidarité Paysans.

Cette année, l'assemblée générale se déroulera à la résidence internationale de Paris de 9h30 à 16h30.

Même si le temps sera plus court, cette journée reste un temps fort de la vie de l'association et l'occasion de faire le point sur l'activité de la tête de réseau.

Activité dense, parce que nourrie et enrichie de celle de toutes les associations locales, des orientations internes à mettre en œuvre et de l'actualité agricole qui poursuit sa fuite en avant refusant d'engager des réformes politiques atténuants les phénomènes alarmants que l'on rencontre au fil des accompagnements.

Lors de cette assemblée, il sera nécessaire de **renforcer les instances de l'association nationale**, particulièrement :

- le conseil d'administration de l'association nationale : 1 administratrice est en fin de mandat (maximum de 3 mandats atteint), 1 membre est démissionnaire et 5 membres sont renouvelables. De nouvelles candidatures sont souhaitées.
- la commission statuts et conflits (statutairement, 5 membres : 3 titulaires, 2 suppléants) : 1 membre est renouvelable cette année et 2 membres sont en cours de mandat, il reste donc 2 places à pourvoir.

✓ **Pour toutes ces instances, il est important que les candidat·es connaissent bien le réseau** (engagement depuis plusieurs années), aient une solide expérience de l'accompagnement et/ou de la vie associative.

- ✓ Les candidatures doivent être validées et présentées par les associations locales. **Les candidatures et fiches de présentation** (voir pièce jointe) **sont à envoyer avant le 8 juin** (cf. paragraphe 2.2 du règlement intérieur) :
- **au conseil d'administration national** : ca@listes.solidaritepaysans.org
 - **à la commission statuts et conflits** : statutsetconflits@listes.solidaritepaysans.org
- Le réseau sera ensuite informé des candidatures à l'appui des fiches de présentation reçues.

**POUR UNE BONNE ORGANISATION, MERCI DE CONFIRMER
VOTRE PARTICIPATION AVANT LE 9 JUIN**

**En utilisant le formulaire d'inscription
(remplir 1 formulaire par participant-e)
sur le site : <https://solidaritepaysans.org/agenda-national/assemblee-generale-2026>**

Solidairement,
Le conseil d'administration

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

LE 25 JUIN 2026, 9H30-16H30 à Paris (75)

ORDRE DU JOUR ET DEROULE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Accueil et émargement à partir de 9h00

9h30 : Ouverture de l'Assemblée générale
Désignation des assesseur·euses

Rapport d'activité – Echanges – Vote

Temps thématique :

- Point d'étape sur **les liens avec Réagir** (suite de l'AG de 2025)
- Présentation du **rapport de l'Observatoire** (premiers éléments, stratégie pour la sortie du rapport, mobilisation du réseau)

Déjeuner

Rapport financier

Rapport du commissaire aux comptes - Echanges – Vote

Affectation du résultat 2025 – Vote

Montant des cotisations 2026 – Vote

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes – Vote

Rapport d'activité de la commission statuts et conflits – Echanges – Vote

Elections du Conseil d'administration et de la commissions Statuts et conflits

Présentation des candidat·es – échanges – Vote (bulletins)

Rapport d'activité et financier du fonds de dotation, information sur le renouvellement du conseil d'administration du fonds de dotation – Echanges

Annonce des résultats des élections des instances nationales

16h30 : clôture de l'assemblée générale ordinaire

MANDAT

Extrait de l'article 5 des statuts de Solidarité Paysans :

« L'assemblée générale est constituée d'un représentant par départements où l'association membre intervient et où existe une équipe militante représentée à son conseil d'administration. Chaque organisation membre représentée à l'assemblée générale par un de ses adhérents dispose d'un mandat. Les associations interdépartementales ou régionales disposent en plus d'autant de mandats que de départements où l'association intervient et où existe une équipe militante représentée à son conseil d'administration et dont une personne au moins est présente à l'assemblée générale. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le conseil d'administration. »

Pour chaque association à jour de sa cotisation à l'ouverture de l'assemblée générale

- **Les associations départementales suivantes disposent d'1 mandat** : Solidarité Paysans Doubs, Eure, Jura, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Haute-Saône, Sarthe, Seine-Maritime, et Vendée.
- **Les associations interdépartementales, sous réserve de la confirmation de la composition de leurs conseils d'administration, ont le nombre de mandats suivants** :

Association	Nombre de mandats max
Arcade	3
Solidarité Paysans Alsace	3
Solidarité Paysans Aquitaine	6
Solidarité Paysans Auvergne	5
Solidarité Paysans Basse-Normandie	4
Solidarité Paysans Bretagne	5
Solidarité Paysans Bourgogne	5
Solidarité Paysans Centre Val de Loire	7
Solidarité Paysans Ile de France	6
Solidarité Paysans Limousin	4
Solidarité Paysans Lorraine et Haute Marne	6
Solidarité Paysans Occitanie	11
Solidarité Paysans Picardie	4
Solidarité Paysans Poitou-Charentes	5
Solidarité Paysans Provence-Alpes	7
Solidarité Paysans Rhône-Alpes	8
Solidarité Paysans Marne-Ardennes	2

Les structures adhérentes n'ayant pas versé totalement leur cotisation 2025 peuvent le faire, si elles le souhaitent, avant l'ouverture de l'assemblée générale, **par virement**. Les structures en question recevront un mail spécifique.

VOTES

Les votes ont lieu en présentiel soit à bulletin secret, soit à bulletin levé. Selon les statuts de Solidarité Paysans (article 5 et 6), l'assemblée générale délibère valablement à condition d'être composée du tiers au moins des adhérents de l'association nationale.

- Pour l'AG ordinaire, les décisions, pour être prises, doivent obtenir la majorité absolue des voix.

Les statuts et règlement intérieur (à retrouver [sur l'espace privé du site](#), rubrique Le réseau national / Instances nationales) sont muets quant à la prise en compte ou non des abstentions dans la détermination des votes. En pratique, il n'en est pas tenu compte et ce, depuis la création de l'association.

Exemple AG ordinaire : 90 mandats : 70 suffrages (pour ou contre) et 20 abstentions

La majorité absolue signifie que pour être adoptée, une résolution doit réunir la moitié des voix plus une. Elle sera approuvée dans ce cas si elle requiert 35+1 voix « pour ».

➔ Qui peut participer ?

Nous disposons d'une capacité d'accueil d'une centaine de personnes, aussi les **bénévoles (porteur-euses de mandat ou non) et les salarié-es** sont bienvenu-es sans limitation à ce stade. Si nous dépassons la capacité d'accueil, et que nous sommes contraints de réduire le nombre de participant-es, nous reviendrons vers les associations pour les inviter à identifier les personnes qui participeront.

➔ Prise en charge des frais

FRAIS DE DEPLACEMENT

- **Solidarité Paysans prend en charge les frais de transport uniquement des porteur-euses de mandats.**

Pour celles et ceux qui envisagent de venir en voiture, merci de privilégier le co-voiturage. Dans ce cas, la base de calcul des remboursements s'effectuera selon les frais réels (0,X €/km* + péage **ou** coût de location du véhicule + facture de carburant) **dans la limite du coût du train en 2^r classe que représenterait le déplacement des porteur-euses de mandats (copie d'écran à fournir)**. **Merci d'indiquer votre besoin de place de stationnement lors de votre inscription.**

**NB : le tarif kilométrique est modulé en fonction du nombre de personnes dans le véhicule : 0,30 € (1-2 personnes) ; 0,35 € (3 personnes) ; 0,40 € (pour 4 personnes et +).*

REPAS : L'association nationale prévoit le déjeuner et les collations le 25 juin. Pour permettre l'inclusion de toutes et tous, merci de préciser les régimes alimentaires particuliers lors de votre inscription.

Pour les personnes arrivant dès le 24 juin au soir, nous vous proposons un repas partagé pour lequel il vous est demandé d'apporter des produits de votre terroir.

HEBERGEMENT : Pour les personnes qui doivent arriver la veille (24 juin), merci d'indiquer **vos besoins lors de l'inscription**.

L'hébergement est pris en charge par l'association nationale pour l'ensemble des participant-es. L'hébergement se fait en chambre partagées de 2 à 3 personnes à l'hôtel Réséda (draps et serviettes fournis). Si besoin d'une chambre individuelle, merci de le spécifier dans le formulaire d'inscription (à compléter le 8 juin au plus tard).

CONTACT TELEPHONIQUE : Pour celles et ceux qui auraient des difficultés pour rejoindre le lieu de l'assemblée générale, un numéro de téléphone : 06 41 05 43 01 (standard assuré par Lisa Maurin, salariée de l'association nationale)

☉ **Lieu : Résidence Internationale de Paris, 44 rue Louis Lumière, 75 020 Paris**

Métro : Porte de Bagnolet, ligne 3 (métro)

En cas de besoin particulier, merci de contacter Lisa (l.maurin@solidaritepaysans.org / 06 41 05 43 01), **ou l'indiquer lors de l'inscription.**

SI VOUS VENEZ EN METRO

Depuis la gare Montparnasse :

- Prendre la ligne 4 direction Porte de Clignancourt et descendre à Réaumur Sébastopol
- Puis prendre la ligne 3 direction Gallieni et descendre à Porte de Bagnolet
- Puis, 8 minutes de marche jusqu'à la résidence internationale

Depuis la gare de l'Est ou du Nord :

- Prendre la ligne 5 direction Place d'Italie et descendre à République
- Puis prendre la ligne 3 direction Gallieni et descendre à Porte de Bagnolet
- Puis, 8 minutes de marche jusqu'à la résidence internationale

Depuis la gare St Lazare :

- Prendre la ligne 3 direction Gallieni et descendre à Porte de Bagnolet
- Puis, 8 minutes de marche jusqu'à la résidence internationale

Depuis la gare d'Austerlitz :

- Prendre la ligne 5 direction Bobigny et descendre à République
- Puis prendre la ligne 3 direction Gallieni et descendre à Porte de Bagnolet
- Puis, 8 minutes de marche jusqu'à la résidence internationale

Depuis la gare de Lyon :

- En bas de la place principale devant la gare de Lyon, prendre le bus 57 direction Porte de Bagnolet. Descendre à Serpolet.
- Puis 2 minutes de marche jusqu'à la résidence internationale

OU (les horaires de bus n'étant pas garantis), autre option avec un ticket tram* :

- Prendre la ligne 1 direction Château de Vincennes et descendre à Porte de Vincennes, sortie 1
- Prendre le tram t3b direction porte Dauphine et descendre à Mairie de Miribel
- Puis 5 minutes de marche jusqu'à la résidence internationale

Depuis la gare de Bercy :

- Prendre le métro 6 direction Nation et descendre à Nation.
- Prendre le métro 9 direction Mairie de Montreuil et descendre à Porte de Montreuil.
- Puis



11 minutes de marche.

OU



Avec un ticket tram* :

En sortant de Porte de Montreuil, prendre le t3b direction Porte Dauphine et descendre à Mairie de Miribel (un arrêt).

Trajet avec un ticket tram* : Attention, le tramway a une tarification différente du métro. Si vous prenez le tram, il vous faudra un billet métro + un billet tram par trajet.

SI VOUS VENEZ EN VOITURE

Parking sur place (payant)

**Résidence Internationale de Paris,
44 rue Louis Lumière, 75 020 Paris**



- **De Porte de Bagnole :**

En sortant de Porte Bagnole, prendre le boulevard Davout et tourner sur la première à gauche rue Louis Lumière. À l'intersection, tourner à droite pour rester dans la rue Louis Lumière.

Au 44, traverser le parc et entrer.

- **De Marie de Miribel :**

En descendant du tram, prendre la rue Harpignies et tourner à gauche.

Avancer dans la rue Louis Lumière.

Au 44, traverser le parc et entrer.



Vers Porte de Montreuil

- **De Porte de Montreuil :**

Remonter le boulevard Davout avec le Mc Donald's derrière vous.

Au niveau de la prochaine station de tram (Marie de Miribel), prendre la rue Harpignies sur la droite et tourner à gauche.

Avancer dans la rue Louis Lumière.

Au 44, traverser le parc et entrer.

GRILLE DE PRESENTATION DES PERSONNES CANDIDATES
au conseil d'administration ou à la commission statuts & conflits
à renvoyer avant le 8 juin

Prénom NOM	
Age	
Association présentant ma candidature	
Métier(s), en activité ou retraité	
Dans quelles circonstances avez-vous connu le réseau ?	
Type d'engagement dans l'association bénévole/administrateur (accompagnement, conseil d'administration, bureau, travail thématique) et depuis combien de temps	
Engagements et responsabilités dans des structures ayant affaire avec les agriculteurs en difficulté et plus largement dans les structures agricoles	
Candidature présentée au Conseil d'administration ou à la commission Statuts et conflits ?	
Quelles sont vos motivations pour présenter votre candidature à cette instance ?	
Autres éléments à partager	